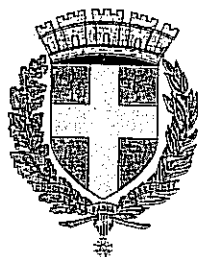


REPONSE DE

Monsieur Hubert FALCO
Maire de la commune de Toulon



VILLE DE TOULON

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Hubert FALCO

Ancien Ministre

Sénateur - Maire de Toulon

Président honoraire

du Conseil Général du Var

**Réponse aux observations définitives
de la Chambre Régionale des Comptes de la Région Provence Alpes
Côte d'Azur sur la gestion de la Commune de Toulon**

**Présentée par Monsieur Hubert FALCO
Maire de la Ville de Toulon depuis le 18 mars 2001**

Dans le cadre des missions qui lui sont dévolues par la loi, la Chambre régionale des comptes a procédé au cours des derniers mois à un contrôle exhaustif de la gestion municipale. Cet examen a porté sur une période qui a vu se succéder deux équipes municipales.

La moitié de ce rapport concerne des opérations menées avant 2001 : marchés de collecte des déchets et de rénovation de la mairie d'honneur, délégation de service public de la salle Zénith Omega, gestion de l'Opéra et enfin cession de la dalle Liberté et opération SEMTA.

Pour la partie des observations concernant le mandat que j'exerce depuis 2001, mon droit de réponse vise à pointer les améliorations que le rapport de la Chambre Régionale des Comptes permettra encore d'apporter à la gestion communale.

En matière de gestion d'argent public, il y a des attitudes qu'il faut savoir tenir, en effet, à aucun moment, la Chambre n'a relevé d'erreurs ou d'avantages personnels qui viendraient ternir la rigueur de gestion à laquelle j'ai toujours aspiré, quelle que soit la collectivité que j'ai présidée.

En ce qui concerne le budget communal, la fiabilité des comptes de la Ville fait l'objet de constats particulièrement circonstanciés où la Chambre note l'évolution positive depuis 2001.

Ses remarques nous serviront à améliorer les rattachements pour rendre l'image comptable encore plus sûre et précise.

La faiblesse des bases fiscales est également observée, car elle demeure une donnée structurelle avec laquelle la Ville doit composer. Elle fait partie des contraintes de la commune, qui sur l'ensemble de la période observée, doit gérer ses besoins malgré la faible augmentation (moins de 200 000 € par an) de ses recettes de gestion.

C'est ce qui explique la baisse de l'excédent brut de fonctionnement.

Il faut toutefois relativiser cette observation en rappelant que la Chambre l'estime à -1,75% par an, en moyenne, et qu'elle n'a pas corrigé son calcul ni des erreurs commises avant 2001, en matière de rattachement des charges ; ni retraité les subventions aux associations imputées en charges exceptionnelles.

Au final, la Chambre relève l'amélioration de l'autofinancement, « donnée positive pour la commune ».

La Chambre a bien noté que depuis 2001, la Ville n'a pas augmenté les taux d'imposition locaux, tout en :

- rattrapant le retard accumulé en matière d'investissements grâce à une progression des dépenses d'investissement de + 22,50% par an ;
- développant les services de proximité ;
- assurant le désendettement à un rythme soutenu qui, à la fin de 2006, place Toulon en deçà de la moyenne nationale : 880 € à Toulon pour une moyenne nationale de 987 € ;
- améliorant la capacité d'autofinancement : -1,7 millions € en 1997 ; +2,6 millions € en 2000 ; mais +15,2 millions € en 2005 ;

Fidèle à son devoir de conseil, la Chambre Régionale des Comptes prévient que les marges de manœuvre financière sont de plus en plus étroites.

C'est une caractéristique applicable à l'ensemble des Finances Publiques françaises, dont la Ville de Toulon tiendra compte pour pérenniser son redressement.

En matière de gestion du personnel, les observations de la Chambre remarquent la progression des effectifs : 11% sur la période 1997/2000 et 10% sur la période 2001/2005.

Elle note également que la politique de titularisation s'est accélérée depuis 2001 : entre 100 et 160 agents par an, soit 4% des effectifs totaux.

La Chambre relève également la pyramide des âges du personnel, où les plus de 50 ans sont « surreprésentés ». Il en résulte une prévision de départs massifs à partir de 2009 qui a engagé la commune dans une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences que la Chambre a observée.

Dans ce contexte, le redressement de la commune passe par l'amélioration des services à la population et la création de nouveaux équipements : propreté de la commune, gestion des déchets, animations, accueil de la petite enfance, contrat temps libre, Mairie annexe/médiathèque du Pont du las, Palais des Sports, Espace Beaucaire. Il est bon de tenir compte également à partir de 2002 de l'application des 35 Heures.

Ils expliquent à la fois l'accroissement des effectifs, le paiement d'heures supplémentaires qui représentent seulement 1,36% de la masse salariale et l'importance des personnels de catégorie C, puisque la Ville gère elle-même ses services, notamment ses 84 établissements scolaires.

La Chambre a donné acte des efforts entrepris par la commune en matière de gestion de l'absentéisme et de maîtrise des heures supplémentaires.

Quant au maintien d'avantages sociaux, la Chambre les qualifie elle-même d'anciens puisqu'ils datent de 1965 et 1976.

Enfin la situation des agents des agents mis à disposition du centre de gestion à la suite de l'affermage de l'eau et de l'assainissement intervenu en 1990 résulte d'une législation complexe et la commune constate aujourd'hui, comme la Chambre Régionale des Comptes, que sa contribution « diminue chaque année au fur et à mesure des départs en retraite des agents ».

Au travers de son examen de la délégation de service public (DSP) du Zénith Omega, les remarques de la Chambre rejoignent la procédure de renouvellement de la DSP dont la procédure a été menée en 2006.

Les préconisations de la Chambre y ont été prises en compte puisque la rémunération du délégataire a été forfaitisée. La charge financière nette de la Commune a été réduite à 182 948 € et restera stable alors qu'elle avait atteint 237 299,86 € en 2004, en application du contrat conclu en 1999.

Par ailleurs, l'actionnariat du délégataire a été restructuré afin d'assurer son indépendance vis-à-vis des producteurs.

Dans le cadre de l'opération Liberté, la Ville a arrêté, en décembre 2006, le bilan de clôture de l'opération d'aménagement et soldé les obligations de SEMTA par un remboursement de 232 642,37 € à la Commune.

Quant au Théâtre Liberté, il permettra la création d'un lieu d'animation, de développement culturel, dédié au spectacle vivant (théâtre, danse, musique...), à l'accueil de conférences, d'expositions et de réunions associatives et professionnelles.

Il participe au renouvellement urbain du Centre Ville.

Il complète l'offre culturelle de l'Opéra, dont les moyens ne permettent que 6 représentations théâtrales par an et pallie la capacité limitée des autres lieux consacrés au Théâtre à Toulon, comme le Théâtre POQUELIN ou le COMEDIA au MOURILLON.

Enfin, le Café Théâtre de la Porte d'Italie a vocation à fermer après l'ouverture du Théâtre Liberté.

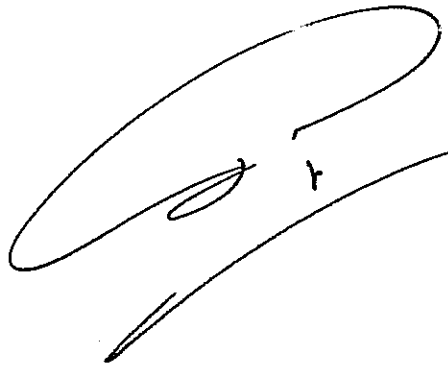
Les observations portant sur l'attribution de subventions aux associations sont également encourageantes.

La Chambre régionale des Comptes a en effet remarqué les efforts entrepris par la Ville depuis 2001 en notant que cette dernière avait :

- adopté un manuel des procédures ;
- renforcé le contrôle de gestion en s'imposant des contraintes allant au-delà de la réglementation telles que la signature de conventions pour les associations recevant plus de 12 500 Euros.

Ces points rappelés, la Ville de Toulon a néanmoins pleinement conscience qu'elle peut parvenir à un contrôle encore plus satisfaisant des aides financières attribuées aux associations.

Elle se servira d'ailleurs des observations qui lui ont été formulées afin que « la quantité et la qualité des documents fournis » soient proportionnelles au montant de la subvention accordée, comme la Chambre le souhaite.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'H' and 'F' followed by a horizontal line.

Hubert FALCO

Sénateur Maire de la Ville de Toulon